

Coefficient de déduction

Par **Daisy**, le **22/09/2008** à **15:30**

Bonjour,

Pouvez vous me dire si j'ai bien compris le principe du coefficient de déduction en matière de TVA ? :

[u:3cam0v63]Coefficient d'assujettissement [/u:3cam0v63]:

* sera égal à 0, par exemple pour les opérations ne répondant pas aux conditions cumulatives de A.256 I CGI

* sera égal à 1, pour les opérations répondant aux 3 conditions cumulatives de A.256 I CGI

[u:3cam0v63]Coefficient de taxation : [/u:3cam0v63]

* sera égal à 0, par exemple pour les opérations d'assurance, ou bancaires (dans la majorité des cas)

* sera égal à 1, pour les opérations dans le champ d'application de la TVA ET non exonérées de TVA

[u:3cam0v63]Coefficient d'admission : [/u:3cam0v63]

* sera égal à 0, par exemple pour les acquisitions de véhicules de transport de personnes

* sera égal à 1, pour les opérations dans le champ d'application de la TVA ET non exonérées ET déductibles

Merci !

[/u]